AB/CKS BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N°2022- 0911 /PRES-TRANS/PM/MAECRBE/MEFP/MTMUSR portant ratification de l'Accord de prêt n°2021 080/PC BF 2022 06 00, conclu le 06 avril 2022 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), pour le financement complémentaire du Projet de construction de l'Aéroport international de Ouagadougou-Donsin

Visor UP no 00 834 N, 08/10/2022 RES, Junior Diag

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition du 1^{er} mars 2022;

Vu le décret n°2022-041/PRES du 03 mars 2022 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2022-053/PRES du 05 mars 2022 portant composition du Gouvernement;

Vu le décret n°2022-0026/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 31 mars 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu la loi n° 044-2021/AN du 20 décembre 2021 portant habilitation du gouvernement à autoriser par voie d'ordonnances la ratification des Accords et Conventions de financement signés entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers ;

Vu l'accord de prêt n°2021 080/PC BF 2022 06 00, conclu le 06 avril 2022 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), pour le financement complémentaire du Projet de construction de l'Aéroport international de Ouagadougou-Donsin;

Vu la décision n°2022-012/CC du 21 juin 2022 sur la conformité à la constitution de l'accord de prêt n°2021 080/PC BF 2022 06 00, conclu le 06 avril 2022 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), pour le financement complémentaire du Projet de construction de l'Aéroport international de Ouagadougou-Donsin;

Vu l'ordonnance n°2022-009/PRES-TRANS du 19 septembre 2022 portant autorisation de la décision n°2022-017/CC du 29 juillet 2022 sur la conformité à la constitution de l'accord de prêt n°2021 080/PC BF 2022 06 00, conclu le 06 avril 2022 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), pour le financement complémentaire du Projet de construction de l'Aéroport international de Ouagadougou-Donsin;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 07 septembre 2022;

DECRETE

ARTICLE 1:

Est ratifié l'accord de prêt n°2021 080/PC BF 2022 06 00, conclu le 06 avril 2022 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), pour le financement complémentaire du Projet de construction de l'Aéroport international de Ouagadougou-Donsin.

ARTICLE 2 :

La contre-valeur en francs CFA du prêt n°2021 080/PC BF 2022 06 00 est de seize (16) milliards de FCFA et entièrement consacrée au financement dudit projet tel que décrit dans l'accord de financement.

ARTICLE 3:

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'Extérieur, le Ministre de l'Economie, des Finances et le Ministre des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.



Lieutenant-Colonel Paul-Henri Sandaogo DAMIBA

Le Premier Ministre

Albert OUEDRAOGO

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'Extérieur Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective

Olivia Ragnaghnèwendé ROUAMBA

Seglaro Abel SOME

Le Ministre des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière :

Mahamoudou ZAMPALIGRE

